

PREFECTURE DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

A R R Ê T E

850859

portant inscription de l'immeuble 3,
rue des Soeurs-Noires à MONTPELLIER
(Hérault), sur l'inventaire supplé-
mentaire des monuments historiques

Le Préfet, Commissaire de la République
de la région Languedoc-Roussillon .

VU la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques notam-
ment l'article 2, modifiée et complétée par les lois des 23
juillet 1927, 27 août 1941, 25 février 1943 et 30 décembre 1966
et les décrets modifiés du 18 mars 1924 et n°61.428 du 18 avril
1961 ;

VU le décret n°82.390 du 10 mai 1982 modifié relatif aux pouvoirs
des commissaires de la république de région ;

VU le décret n°84.1006 du 15 novembre 1984 relatif au classement
parmi les monuments historiques et à l'inscription sur l'in-
ventaire supplémentaire des monuments historiques ;

VU le décret n° 84.1007 du 15 novembre 1984 instituant auprès des
Commissaires de la République de région une commission régiona-
le du patrimoine historique, archéologique et ethnologique ;

La Commission régionale du patrimoine historique, archéologique
et ethnologique de la région Languedoc-Roussillon entendue,
en sa séance du 26 juin 1985, et en attente du résultat de
l'instruction de la demande de classement transmise à la
Direction du Patrimoine pour avis de la Commission Supérieure
des Monuments Historiques ;

VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

CONSIDERANT que l'immeuble 3, rue des Soeurs-Noires à MONTPELLIER
(Hérault) présente un intérêt d'histoire et d'art suffisant
pour en rendre désirable la préservation en raison de la
valeur exceptionnelle du décor peint médiéval et de la qualité
architecturale de l'immeuble.

.../...

A R R E T E

Article 1er : Est inscrit sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques l'immeuble, 3, rue des Soeurs-Noires, en totalité, à MONTPELLIER (Hérault), situé sur la parcelle n°170 d'une contenance de 1a 88ca figurant au cadastre, section HT et appartenant à la Société Civile Immobilière du 3, rue des Soeurs-Noires constituée le 15 février 1982 ayant son siège social au 13, rue Durand à MONTPELLIER (Hérault) et pour représentant responsable Monsieur SUSPLUGAS Michel, René, Jean-Louis, gérant de société demeurant immeuble "le Babylone", allée des jardins à la GRANDE-MOTTE (Hérault) ;

celle-ci en est propriétaire par acte passé le 12 mai 1982 devant Maître ROGER Guy notaire à ILLE-SUR-TET (Pyrénées-Orientales) et publié au 1er bureau des hypothèques de MONTPELLIER (Hérault) le 6 juillet 1982, volume 253, n° 89 ;

et à la Société de régie immobilière méditerranéenne SERIM ayant son siège social 13, rue Durand à MONTPELLIER (Hérault) et pour représentant responsable Monsieur SUSPLUGAS Michel, gérant de société demeurant immeuble "le Babylone", allée des jardins à la GRANDE-MOTTE (Hérault) ;

celle-ci en est propriétaire par acte passé le 28 janvier 1983 devant Maître ROGER Guy, notaire à ILLE-SUR-TET (Pyrénées-Orientales) et publié au 1er bureau des hypothèques de MONTPELLIER (Hérault) le 28 mars 1983, volume 270, n°142.

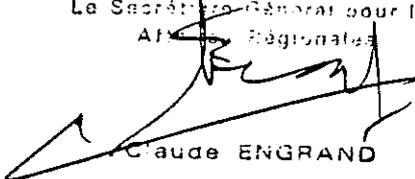
Article 2 : Le présent arrêté, dont une ampliation certifiée conforme sera adressée sans délai au Ministre chargé de la Culture, sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région.

Article 3 : Il sera notifié au commissaire de la république du département, au maire de la commune et aux propriétaires, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à MONTPELLIER, le

19 NOV. 1985

POUR LE PRÉFET
Commissaire de la République
de la Région Languedoc Roussillon
Le Secrétaire Général pour les
Affaires Régionales


Claude ENGRAND

Département :
HERAULT

Commune :
MONTPELLIER

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
MONTPELLIER
Centre administratif CHAPTAL 34953
34953 MONTPELLIER Cedex 02
tél. -fax

Section : HT
Feuille : 000 HT 01

Échelle d'origine : 1/500
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 19/06/2014
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43
©2012 Ministère de l'Économie et des
Finances

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

